



**Terre d'ADELES – La Ferme des Charmes**  
**CONTRAT D'ENGAGEMENT**  
**Circuit court pommes de terre – 2024**

**Jules et Stéphanie CHARMOY** cultivent des pommes de terre d'hiver sur leur exploitation « La Ferme des charmes » située sur la commune de Saint-Aquilin en Dordogne et entièrement reconvertie en agriculture biologique depuis 1999.

Par la signature du présent contrat, l'association Terre d'ADELES, l'adhérent·e signataires et Jules et Stéphanie Charmoy, producteurs de La ferme des Charmes, s'engagent à respecter le lien producteur-consomm'acteurs conformément à la charte des AMAP.

**Le consomm'acteur s'engage à :**

1) Commander, pour la ou les livraison(s) de son choix, un ou plusieurs filets de 5 kg de pommes de terre à 2,00 € le kg, soit 10 € le filet de 5 kg.

Deux variétés sont disponibles :

- la Rosabelle, à peau rose et chair tendre.
- la Artemis, pomme de terre à chair légèrement ferme.

**Date de livraison prévisionnelle** : 2 février 2024 (une 2<sup>e</sup> date pourra être fixée en fonction des stocks)

2) Signer à la commande 1 chèque par livraison à l'ordre de « La ferme des Charmes ». Déposé à l'association Terre d'ADELES, ce chèque sera remis au producteur lors de la livraison.

3) Venir chercher personnellement ou faire prendre par une autre personne les produits commandés au moment de la livraison. Une commande oubliée est une commande due.

4) Trouver un remplaçant si pour une raison exceptionnelle l'engagement ne pouvait être respecté jusqu'à son terme. Une aide peut être apportée par les coordinatrices bénévoles de Terre d'ADELES.

5) Aider si nécessaire à la distribution ou à la signature des contrats selon la demande.

**L'association Terre d'ADELES facilite le lien producteur-consomm'acteurs. Elle s'engage à :**

1) Désigner un ou plusieurs référents chargés d'organiser les livraisons mensuelles.

Coordinatrice bénévole circuit court pommes de terre :

**Nathalie Guinle** courriel : [nathalie.guinle@terredadeles.org](mailto:nathalie.guinle@terredadeles.org) ; tel/SMS : 06 32 55 49 07

2) Mettre à disposition un lieu de livraison

3) Assurer le paiement des commandes

4) Tenir ses adhérents informés des propositions de La Ferme des Charmes après accord du CA

5) Promouvoir les productions de La Ferme des Charmes et effectuer des actions de sensibilisation sur les circuits courts et les AMAP auprès du grand public.

**Le producteur s'engage à :**

1) Préparer pour la livraison prévue les filets de pommes de terre selon le type et le nombre commandés par les consomm'acteurs.

2) Prévenir TDA au cas où une maladie ou une intempérie atteindrait la ferme. Une décision commune serait alors prise par l'ensemble des consomm'acteurs et le producteur.

3) Informer les consomm'acteurs sur la vie de l'exploitation dans la plus grande transparence, fournir les justificatifs relatifs à la labellisation bio.

4) Accueillir sur demande le consomm'acteur à La Ferme des Charmes.

5) Le producteur reconnaît le rôle de l'association Terre d'ADELES et n'entretient de relations commerciales avec ses adhérents que dans le cadre du présent accord.

*Bon de commande joint - Fait à Pessac le .....*

Pour La ferme des Charmes :  
Jules et Stéphanie Charmoy

Pour Terre d'ADELES :  
Nathalie Guinle

Le Consomm'acteur :  
NOM Prénom